Réf. Farde e-Assemblées : 2736772

N° OJ : 102

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/10/2026

Objet : Tourisme- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 16.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 56110 /33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 16.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 56110 /33202 du budget ordinaire 2026 :
1) 12.500,00 EUR à l'asbl FABRIQUE D' EGLISE CATHEDRALE DES SAINTS MICHEL ET GUDULE pour l'événement GUDULA 26 ;
2) 4.000,00 EUR à l'asbl Duel Productions-Hugues Navez pour l'événement Brussels International Guitar Festival 2026.

Annexes :